

**Antenne d'AUBIERE**  
29 Rue Roche Genès - 63170 AUBIERE

**Antenne de BRON**  
30 Rue Lionel Terray - 69500 BRON

**Antenne de SEYSSINS**  
1 Avenue Louis Vicat - 38180 SEYSSINS

**FORMATION CQP EDUCATEUR DE TENNIS - FICHE D'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2024**  
**DATE LIMITE DU DEPOT DES DOSSIERS : VENDREDI 15 DECEMBRE 2023**  
**DOSSIERS A ENVOYER PAR MAIL à formation.auvergnerhonealpes@fft.fr**

**PRÉ REQUIS** : Le candidat pourra se présenter à la formation sous réserve :

Pré requis	Justificatifs à nous fournir
Avoir 16 ans révolus minimum à l'inscription Validation du diplôme à 17 ans révolus	Pièce d'identité recto/verso <b>en cours de validité</b> (CNI, livret de famille, passeport)
Être ou avoir été classé à 30/2	Licence de la saison en cours (2024)
Être titulaire d'un diplôme de premier secours (PSC1) ou équivalent (AFPS, BNS, SST)	Diplôme PSC1 ou équivalent (AFPS, BNS, SST) <b>ATTENTION : l'attestation d'initiation aux alertes et premiers secours effectués lors de la journée d'appel n'est pas acceptée</b>
Être capable d'attester de son aptitude à enseigner le tennis	Licence de la saison en cours (2024)

### DATES ET LIEUX DE FORMATION

La formation se déroulera **du 13 janvier au 2 juin 2024 (voir calendrier prévisionnel en annexe)** sur les 3 antennes principales de formation pour une durée de 212 heures, dont 112 heures en centre de formation, 40 heures en e-learning et 60 heures minimum de stage en club.

Certification le **21 ou 22 juin 2024** (Antennes principales).

Antenne de préférence : SECTEUR AUVERGNE

BRON

SEYSSINS

Ouverture possible de sessions dans les comités 26/07, 74 et 42/43 en fonction du nombre d'inscrits.

**Si nous ouvrons ces sessions et si elles vous intéressent, vous pouvez cocher votre préférence (en plus de l'antenne principale) :**

Drôme-Ardèche

Haute-Savoie

Loire-Haute Loire

**Le Centre de Formation reste décisionnaire et se réserve le droit de modifier ce choix en fonction du positionnement**

**Antenne d'AUBIERE**  
29 Rue Roche Genès - 63170 AUBIERE

**Antenne de BRON**  
30 Rue Lionel Terray - 69500 BRON

**Antenne de SEYSSINS**  
1 Avenue Louis Vicat - 38180 SEYSSINS

### COÛT ET FINANCEMENT DE LA FORMATION

➤ **Candidats salariés de club (CDD ou CDI) : 1800 € (repas et hébergement non inclus)**

- **FNE** : Prise en charge possible dans le cadre du dispositif FNE via l'AFDAS (OPCO). Ce dispositif peut être utilisé **UNIQUEMENT avant le 4 décembre 2023** (dépôt du dossier à l'AFDAS).

2 webinaires sont proposés pour vous expliquer les démarches à suivre (le 22 ou 27 novembre ; voir mail pour inscriptions).

- **Contrat de professionnalisation** : Possible quand le CQPET sera validé au RNCP : Nous reviendrons vers vous quand la validation sera officielle.

➤ **Candidats bénévoles et autres : 900 € (repas et hébergement non inclus)**

Nous contacter au 07 56 16 65 62 ou [formation.auvergnerrhonealpes@fft.fr](mailto:formation.auvergnerrhonealpes@fft.fr).

Paiement par chèque à l'ordre de la Ligue ARA de tennis et à envoyer par courrier à la Ligue de Seyssins.

### **Comment financez-vous la formation (case à cocher) :**

- Plan de Développement des Compétences (salarié en club) : A déposer sur l'AFDAS à partir de janvier 2024
- FNE (salarié en club) : **A déposer sur le portail AFDAS AVANT le 4 décembre 2023**
- Contrat de Professionnalisation : Possible à partir de la validation du CQPET au RNCP
- Compte Personnel de Formation (CPF)
- Financement personnel/club

### **CANDIDAT (renseigner tous les champs)**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

CP – Ville : .....

N° Portable : ..... Mail : .....

Date de naissance : .....Lieu de naissance : .....

Classement 2024 : ..... Meilleur classement : .....

N° de licence 2024 : .....

Situation professionnelle (étudiant, salarié, bénévole, autre...) : .....

Numéro de sécurité sociale complet (15 chiffres) : .....

Situation de handicap :            OUI            NON

PHOTO  
OBLIGATOIRE

**Antenne d'AUBIERE**  
29 Rue Roche Genès - 63170 AUBIERE

**Antenne de BRON**  
30 Rue Lionel Terray - 69500 BRON

**Antenne de SEYSSINS**  
1 Avenue Louis Vicat - 38180 SEYSSINS

**CLUB (renseigner tous les champs)**

Nom et N° du club : .....

Numéro adhérent AFDAS : .....

**ENGAGEMENT DU STAGIAIRE**

Nom : ..... Prénom : .....

Sur le principe de la formation en alternance, je m'engage à prendre en charge le coût pédagogique de la formation, à être présent pendant la totalité journées de formation, à suivre les heures de formation ouverte et à distance, à participer à un stage pratique en club de 60h minimum sous la supervision d'un tuteur pédagogique DE et à concevoir un rapport de stage.

**Date et signature :**

**ENGAGEMENT DU CLUB – EMPLOYEUR**

Nom et N° du club : .....

Président : .....

Je m'engage à permettre au tuteur pédagogique de dégager sur son temps de travail les disponibilités nécessaires à l'accompagnement du candidat et aux relations avec le centre de formation.

**Date, signature et tampon du club :**

**ENGAGEMENT DU TUTEUR PEDAGOGIQUE**

Nom : ..... Prénom : .....

Numéro carte professionnelle (obligatoire) : .....

Je m'engage à accompagner le stagiaire pendant la totalité de son parcours au CQP-ET et à m'impliquer dans mon rôle de tuteur.

**Date et signature :**

**Antenne d'AUBIERE**

29 Rue Roche Genès - 63170 AUBIERE

**Antenne de BRON**

30 Rue Lionel Terray - 69500 BRON

**Antenne de SEYSSINS**

1 Avenue Louis Vicat - 38180 SEYSSINS

**CONDITIONS ET LIMITES D'EXERCICE**

Les conditions et limites d'exercice du titulaire du CQP Educateur de Tennis sont :

- L'encadrement de séances collectives d'initiation au tennis, auprès de tout public, jusqu'au premier niveau de compétition (indication classement FFT : 40).
- La participation aux animations du club.
- Son activité est exercée sous l'autorité de l'employeur.
- L'Educateur Tennis a un statut de salarié (groupe 3 de la Convention Collective Nationale du Sport) ou bénévole.
- Le statut de travailleur indépendant n'est pas possible.
- Le nombre d'heures de face à face pédagogique n'est pas limité.

**STAGE EN CLUB**

Dans le cadre de sa formation au CQP d'Educateur de Tennis, le stagiaire doit effectuer un stage de 60 heures en club sous la supervision d'un tuteur Diplômé d'Etat.

Ce stage doit être l'opportunité de réaliser les actions suivantes :

- S'informer de l'organisation générale du club.
- Prendre connaissance du programme pédagogique d'un cycle sur les différents terrains.
- Préparer et rédiger le programme de 5 séances pour un groupe Jeunes et Adultes
- Organiser une journée JEU & MATCHS.
- Présenter les fiches de séances au tuteur.
- Préparer et rédiger une fiche de bilan à la fin de chaque séance et la présenter au tuteur.
- Aider le tuteur pour saisir ou modifier les niveaux sur ADOC.
- Participer à une réunion de l'équipe pédagogique de la structure.
- Participer à la mise en œuvre d'une animation au profit des jeunes du club.

**RÔLE DU TUTEUR**

Le tuteur est un enseignant diplômé d'état (ou équivalence).

Il supervise le stage en club.

Il informe le stagiaire sur :

- L'organisation générale du club.
- GALAXIE TENNIS dans le club.
- Le programme pédagogique d'un cycle sur les différents terrains.
- Invite le stagiaire aux réunions de l'équipe pédagogique du club.
- Encadre un groupe d'élèves Jeunes / Adultes pendant un cycle de 5 à 6 séances (observation et animation progressive par le stagiaire).
- Contrôle les fiches de séances, ainsi que les fiches bilan du stagiaire.
- Supervise au moins 2 séances réalisées par le stagiaire en veillant particulièrement au respect de la sécurité des élèves.

Implique le stagiaire lors des journées jeu et matches.

**CALENDRIER PREVISIONNEL CQPET 2024**

janv-24				févr-24				mars-24				avr-24				mai-24				juin-24			
1	L			1	J			1	V	7		1	L			1	M			1	S	7	
2	M			2	V			2	S			2	M			2	J			2	D	7	
3	M			3	S	7		3	D			3	M			3	V			3	L		
4	J			4	D	7		4	L			4	J			4	S	7		4	M		
5	V			5	L			5	M			5	V			5	D	7		5	M		
6	S			6	M			6	M			6	S			6	L			6	J		
7	D			7	M			7	J			7	D			7	M			7	V		
8	L			8	J			8	V			8	L			8	M			8	S		
9	M			9	V			9	S			9	M			9	J			9	D		
10	M			10	S			10	D			10	M			10	V			10	L		
11	J			11	D			11	L			11	J			11	S			11	M		
12	V			12	L			12	M			12	V			12	D			12	M		
13	S	7		13	M			13	M			13	S	7		13	L			13	J		
14	D	7		14	M			14	J			14	D	7		14	M			14	V		
15	L			15	J			15	V			15	L			15	M			15	S		
16	M			16	V			16	S			16	M			16	J			16	D		
17	M			17	S			17	D			17	M			17	V			17	L		
18	J			18	D			18	L			18	J			18	S			18	M		
19	V			19	L			19	M			19	V			19	D			19	M		
20	S			20	M			20	M			20	S			20	L			20	J		
21	D			21	M			21	J			21	D			21	M			21	V		
22	L			22	J			22	V			22	L			22	M			22	S	CERTIFS	
23	M			23	V			23	S	7		23	M			23	J			23	D		
24	M			24	S			24	D	7		24	M			24	V			24	L		
25	J			25	D			25	L			25	J			25	S			25	M		
26	V			26	L	7		26	M			26	V			26	D			26	M		
27	S	7		27	M	7		27	M			27	S			27	L			27	J		
28	D	7		28	M	7		28	J			28	D			28	M			28	V		
29	L			29	J	7		29	V			29	L			29	M			29	S		
30	M							30	S	7	7	30	M			30	J			30	D		
31	M							31	D	7	7					31	V						

**BRON - SECTEUR AUVERGNE**

**SEYSSINS - HAUTE SAVOIE - DROME/ARDECHE**

**TOUTES LES ANTENNES (38, 69, 63, 42/43, 26/07, 74)**

**LES 3 ANTENNES PRINCIPALES pour tous les candidats (Secteur Auvergne, Bron, Seyssins)**

**LOIRE / HAUTE LOIRE**

**DATES DETAILLEES**

**SECTEUR AUVERGNE** : 27 et 28 janvier, du 26 février au 1er mars, 30 et 31 mars, 13 et 14 avril, 4 et 5 mai, 1 et 2 juin

**BRON** : 27 et 28 janvier, du 26 février au 1er mars, 30 et 31 mars, 13 et 14 avril, 4 et 5 mai, 1 et 2 juin

**SEYSSINS** : 3 et 4 février, du 26 février au 1er mars, 23 et 24 mars, 13 et 14 avril, 4 et 5 mai, 1 et 2 juin

**DROME/ARDECHE** : 3 et 4 février, du 26 février au 1er mars, 23 et 24 mars, 13 et 14 avril, 4 et 5 mai, 1 et 2 juin

**LOIRE/HAUTE LOIRE** : 13 et 14 janvier, du 26 février au 1er mars, 30 et 31 mars, 13 et 14 avril, 4 et 5 mai, 1 et 2 juin

**HAUTE SAVOIE** : 3 et 4 février, du 26 février au 1er mars, 23 et 24 mars, 13 et 14 avril, 4 et 5 mai, 1 et 2 juin